

# Master Urbanisme et aménagement parcours Développement urbain intégré : stratégies et projets

**Domaine :**

Sciences humaines et sociales

**Distinction :**

Urbanisme et aménagement

**UFR/Institut :**

Ecole d'Urbanisme de Paris (EUP)

**Type de diplôme :**

Master

**Prerequisites for enrolment :**

Bac + 3

**Niveau de diplôme :**

Bac + 5

**Level of education obtained after completion :**

Niveau I

**City :**

Champs sur Marne – Bienvenüe

**Length of studies :**

2 ans

**Accessible as :**

Initial Training,  
Employee training,  
Alternate training (program where the time is shared  
between courses and professional experience)

**Scolarité :**

Mme Valérie Camard,  
bureau A213, Cité Descartes, bâtiment Bienvenüe,  
14-20 bld Newton  
Champs sur Marne  
77454 Marne la Vallée cedex 2,  
tél 0171408090  
valerie.camard@u-pec.fr

**Présentation de la formation**

"Développement Urbain Intégré" forme des urbanistes en mesure de relever le défi des articulations intersectorielles et interinstitutionnelles de l'action publique dans la perspective d'intégrer les enjeux du développement urbain durable.

Parcours en alternance, la formation privilégie des modalités d'apprentissages qui articulent savoirs universitaires et expériences professionnelles. Cette articulation est d'autant plus importante que le contexte actuel appelle des innovations qui interpellent la recherche urbaine autant que l'inventivité quotidienne des professionnels.

Le développement urbain intégré est une priorité de l'action à l'échelle des politiques publiques et à celle des projets urbains. C'est un objectif pour les institutions comme pour les opérateurs de l'aménagement et de l'urbanisme. Il est inséparable des enjeux du développement durable dans un contexte de crises des finances publiques et des modèles d'action. Cela interpelle la capacité des professionnels à appréhender les transitions territoriales et les mutations spatiales, à décroiser les secteurs d'action publique, à construire des coopérations inédites, à raisonner sur des problèmes et des solutions à l'intersection de plusieurs domaines. L'objectif central de ce parcours est de former des professionnels à ces nouveaux contextes d'action et à agir dans des positions d'interface.

**Capacité d'accueil**

25

**Co-accréditations**

Université Paris-Est Marne-la-Vallée

**Targeted skill(s)**

Le parcours forme à l'ensemble des compétences propres à l'urbanisme en centrant son approche sur les modalités spécifiques d'intégration des politiques publiques au service de stratégies et de projets territoriaux. Ainsi, les compétences visées sont :

- contextualiser et problématiser les situations de projets et d'interventions urbaines ;
- élaborer et conduire des stratégies d'intégration d'acteurs, de ressources, de domaines et périmètres d'interventions à l'échelle des politiques publiques, de la planification et des projets d'urbanisme ;
- manager et agir dans des systèmes d'acteurs complexes relevant de secteurs d'action publics et privés distincts et de logiques d'action diversifiées (habitat, transport, emploi, éducation, culture...).

## Further studies

### Site web de la formation :

<http://www.eup.fr/>

Un doctorat adossé à une convention avec une entreprise ou un organisme public est parfaitement envisageable et cohérent avec la formation. L'équipe pédagogique veillera à repérer et soutenir de telles vocations ou aptitudes.

## Career Opportunities

La formation vise quatre fonctions/métiers :

1. L'analyse territoriale et urbaine : chargé d'études.
2. Le processus d'élaboration : chargé de mission en urbanisme (planification ou projet), chargé de mission « équipement », chargé de mission « développement local »
3. La construction de partenariats : chargé de mission Europe, chargé de mission « stratégie et partenariat », chargé de mission « Inter-territorialité ».
4. La conduite de projet : chargé de mission "Insertion", "Politique de la Ville", "Projet de rénovation urbaine", "participation", "développement local".

Ces métiers s'exercent principalement dans les collectivités locales, les agences d'urbanisme, les agences de développement local, les bailleurs sociaux, les administrations sectorielles (culture, sport...).

## Environnement de recherche

Ce parcours s'appuie sur l'environnement scientifique de l'Ecole d'Urbanisme de Paris, structuré autour du Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTS – UMR 8134), du Laboratoire Lab'Urba (EA 3482) et du Laboratoire Villes, Mobilités et Transports (LVMT – UMR T – 9403) dont les axes scientifiques interpellent particulièrement l'enjeu du développement urbain intégré. Par ailleurs des dispositifs de formation par la recherche sont développés dans la formation, en phase avec les attentes des professionnels (mémoire, atelier d'analyse des pratiques et workshop recherche action).

## Organisation de la formation

Le parcours est ouvert en M2 en formation initiale, en formation en apprentissage et en formation continue, dans tous les cas selon un principe d'alternance entre université et entreprise. Au plan pédagogique, l'aller-retour entre université et organisme professionnel se traduit de différentes façons :

- 1/ Par un calendrier d'alternance et des enseignements dispensés, de façon privilégiée, sous la forme de séminaires ;
- 2/ Par un travail d'acquisition des connaissances et des compétences adossé aux stages/activités d'apprentissages des étudiants/apprentis via la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques adaptés tels que :
  - des approches par problème et par projet ;
  - des mises en situation professionnelle ;
  - des ateliers d'analyse de pratiques et de recherche action.

## Stage / Alternance

La professionnalisation est organisée en alternance selon trois modalités possibles :

- le stage, d'une durée comprise entre quatre mois et six mois, peut être conclu entre le mois de septembre et le mois d'avril ;
- le contrat d'apprentissage, pouvant aller jusqu'à une durée d'un

an. Il concerne les admis de moins de 26 ans à 30 ans selon les régions (30 ans en Île-de-France). Il peut être conclu avec une collectivité locale, un organisme public ou une entreprise privée ;

- le contrat de professionnalisation, pouvant aller jusqu'à une durée d'un an. Il concerne les admis de plus de 26 ans et ne peut être conclu qu'avec des entreprises privées. Ces deux dernières modalités doivent être conclues avant le 1er décembre suivant l'admission.

## Test

Les modalités de contrôle de connaissance propres au parcours prennent appui sur le processus de professionnalisation des étudiants/apprentis puisque l'alternance permet de travailler l'acquisition des connaissances et des compétences à partir de dispositifs pédagogiques adaptés tels que :

- des approches par problème ;
- des approches par projet ;
- des mises en situation professionnelle ;
- des ateliers d'analyse de pratiques et de recherche action fondés sur les expériences professionnels rencontrés dans le cadre de l'alternance.

A ces examens tournés vers la professionnalisation, s'ajoutent des examens tournés vers l'acquisition de savoirs fondamentaux ainsi qu'une capacité critique et de réflexivité, notamment avec les dispositifs de formation par la recherche.

## Calendrier pédagogique

Le calendrier pédagogique est construit sur une alternance de semaines à l'Université et en entreprises.

## Modalités d'admission en formation initiale

Le parcours est ouvert aux étudiants après une sélection sur dossier et après un entretien :

- aux étudiants du Master 1 mention "Urbanisme et Aménagement" de l'Ecole d'Urbanisme de Paris ;
- aux étudiants ayant validé des master 1 de sociologie, de sciences politiques, d'environnement, d'urbanisme, d'économie, de sciences de gestion, de sciences administratives ;
- aux étudiants ayant un diplôme d'architecture et/ou d'ingénieurs ;

L'entrée au sein du parcours en formation initiale est restreinte et n'est pas prioritaire.

## Modalités d'admission en formation continue

Le parcours est également accessible aux salariés en formation continue ou en VAE. Ils doivent déposer un dossier de candidature spécifique auprès du responsable de la formation et du service VAE de l'Université.

## Modalités d'admission en formation par apprentissage

Le parcours "Développement Urbain Intégré" est ouvert aux étudiants après une sélection sur dossier et après un entretien :

- aux étudiants du Master 1 mention "Urbanisme" de l'Ecole d'Urbanisme de Paris ;
- aux étudiants ayant validé des master 1 de sociologie, de sciences politiques, d'environnement, d'urbanisme, d'économie et de sciences de gestion ;
- aux étudiants ayant un diplôme d'architecture et/ou d'ingénieurs.

L'entrée au sein du parcours en formation en apprentissage est prioritaire et est permise pour, a maxima, 25 étudiants. Le candidat postulant pour une formation en apprentissage devra avoir moins de 26 ans.

## Candidature

- Etudiants ou adultes en reprise d'études : candidature sur <https://candidatures.u-pem.fr>
  - Etudiants internationaux (procédure Campus France) : consultez le site [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)
  - Etudiants internationaux (hors Campus France) : candidature sur <https://candidatures.u-pem.fr>
- Pour plus d'informations, contactez la scolarité du diplôme.

## Partenariats

Dès sa première année 2015-2016, le parcours DUI a suscité l'intérêt d'une diversité d'organismes professionnels parmi lesquels :

- des collectivités locales : Villes ou intercommunalités de Paris, Rueil-Malmaison, Bagnole, Villemomble, Noisy le Grand, Toulouse, Plaine Commune ou encore le Conseil Départemental du Val-de-Marne
- des aménageurs : Grand Paris Aménagement, EPAORSA (Seine Amont), SERL (Lyon), Semaest (Paris)
- des établissements publics ; publics/privés ou associatifs : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, CAUE, EDF Mission Grand Paris ; POLau pôle des Arts Urbains (Tours), FING Fondation Internet nouvelle Génération
- des opérateurs privés urbains : SNCF Développement, SNCF Gare et Connexion, I3F, Flucity, Crédit Immobilier de France, BNP Real Estate

## Director of studies

Responsable de parcours : Nadia Arab et Yoan Miot

## Secrétariat